

L'aide de la Suisse à l'étranger

Autor(en): **Haug, Hans**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **65 (1956)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682621>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'AIDE DE LA SUISSE A L'ETRANGER

par M. Hans Haug

secrétaire général de la Croix-Rouge suisse

Dessins de Margarete Lipps, Zurich



Au cours de sa session de décembre, l'Assemblée fédérale, sur proposition du Conseil fédéral, a pris un arrêté concernant la poursuite des œuvres d'entraide internationale. Cette décision permet au Conseil fédéral de disposer, pendant les années 1956 et 1957, d'une somme globale de 6,5 millions de francs qu'il pourra utiliser en accordant des contributions aux organisations internationales d'entraide ou à des œuvres charitables suisses entreprenant des actions de secours à l'étranger.

Dix ans après la fin des hostilités en Europe, d'aucuns se demandent s'il est vraiment nécessaire de prévoir encore des crédits importants pour une aide à l'étranger. La Suisse n'a-t-elle pas fait sa part pendant et immédiatement après la guerre? Les autres pays ne peuvent-ils pas maintenant se débrouiller seuls?

Ces questions sont fréquemment posées et il nous paraît utile, au moment où la Suisse prend de nouveaux engagements envers l'étranger, de faire le point, en rappelant ce qui a été fait au cours des dix dernières années et en cherchant à analyser la situation actuelle et les perspectives d'avenir proches et lointaines.

L'œuvre du Don suisse (1944 - 1948)

Le 13 décembre 1944, l'Assemblée fédérale, devant la misère dans laquelle la guerre mondiale avait plongé la plupart des pays européens, créait le *Don suisse* et lui ouvrait un crédit de 100 millions de francs. Le peuple suisse, reconnaissant du sort privilégié qui avait été le sien, complétait dès la fin des hostilités, par une contribution de 50 millions de francs, le don de la Confédération. En 1946/1947, les Chambres fédérales accordaient encore 60 millions de francs au Don suisse pour lui permettre de mener à chef les actions de secours entreprises en collaboration avec les institutions suisses d'entraide permanente.

Des centaines de milliers de personnes, notamment des enfants, bénéficièrent de cette aide en recevant des vivres, des vêtements, un logement provisoire. Elle permit aussi de lutter contre les épidémies et les maladies, avant tout la tuberculose qui fut combattue à l'étranger même et dans notre pays, où des milliers de gens furent hospitalisés. Le Don suisse s'efforça enfin d'aider ceux qui le pouvaient à se recréer une

existence en leur fournissant des outils, des instruments agricoles, des matériaux de construction et en ouvrant de nombreux ateliers.

Et celle de l'Aide suisse à l'Europe (1948)

L'Aide suisse à l'Europe succéda, en 1948, au Don suisse. Sous son égide, la Croix-Rouge suisse, l'Entraide protestante, la Centrale suisse de charité, l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, les œuvres juives d'entraide et quelques organisations de moindre importance s'unirent pour poursuivre l'aide suisse à l'étranger et éviter une trop grande dispersion. Répondant à l'appel mondial lancé en 1948 par les Nations Unies en faveur des mères et des enfants nécessiteux, le peuple suisse confia à l'Aide suisse à l'Europe une somme de 6,5 millions de francs, qui fut distribuée par l'entremise des œuvres d'entraide affiliées.

En 1949, une fois soulagées les misères les plus frappantes de l'immédiat après-guerre, une nouvelle tâche importante se présenta aux œuvres suisses de secours. D'Allemagne et d'Autriche parvenaient, de plus en plus nombreux, les appels angoissés de plus de 12 millions de réfugiés fuyant ou chassés de leur patrie. Dans des camps immenses et dans les ruines ils attendaient un logement, du travail, de pouvoir être assimilés ou d'avoir la possibilité d'émigrer; ils avaient besoin aussi de médicaments, de vêtements, de vivres supplémentaires, de livres. Afin de compléter l'aide apportée par les institutions privées, l'Assemblée fédérale ouvrit à l'Aide suisse à l'Europe, à fin 1950, un crédit de 3 millions de francs, en même temps qu'un premier crédit de 620 000 francs destinés à permettre au Conseil fédéral et aux œuvres suisses d'entraide d'inviter au moins 200 réfugiés malades, invalides ou âgés à venir vivre en Suisse.

Des devoirs qui ne peuvent se limiter à l'Europe

Au mois de novembre 1951, le Conseil fédéral adressait un nouveau message à l'Assemblée fédérale. Dans ce message, le Conseil fédéral rappelait qu'à l'époque de la liquidation du Don suisse il avait été d'avis que les tâches humanitaires restant à accomplir devaient être assumées par les œuvres privées. L'expérience avait cependant montré que « la Suisse pouvait diffi-



ciement suivre la ligne de conduite qu'elle avait adoptée en matière humanitaire en comptant sur les seules ressources privées... A l'heure actuelle, ajoutait le message, nous devons continuer à participer solidairement et activement au relèvement de l'Europe. Mais dans d'autres continents notre aide est également sollicitée et attendue.

Dans son programme d'entraide, le Conseil fédéral n'insistait pas seulement sur la nécessité de poursuivre l'aide aux réfugiés d'Allemagne et d'Autriche, de Trieste et de Grèce. Il recommandait aussi l'envoi de secours aux réfugiés arabes en Palestine, à la population de Corée, durement éprouvée par la guerre, ainsi qu'à certaines régions de l'Inde où régnaient la famine et la maladie. Il fallait en outre continuer à soutenir par des contributions les actions entreprises dans toutes les parties du monde par le fonds des Nations Unies pour l'enfance, dans le but d'améliorer la santé et la protection des enfants. Les Chambres fédérales accordèrent le crédit de 7 millions de francs demandé par le Conseil fédéral pour réaliser son programme.

1954 voit une nouvelle étape dans le programme d'entraide

Le 15 janvier 1954, le Conseil fédéral, dans un nouveau message, demandait à l'Assemblée fédérale de renouveler le crédit de 7 millions de francs destiné à la poursuite des œuvres d'entraide internationales. Au programme prévu en 1953, le Conseil fédéral proposait d'ajouter des contributions au fonds des Nations Unies pour le secours aux réfugiés mis à disposition du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi qu'au comité intergouvernemental pour les migrations européennes, qui assure le transport outre-mer des émigrants provenant des pays européens à population excédentaire. Les œuvres suisses d'en-

traide devaient recevoir des contributions leur permettant de poursuivre leurs actions notamment à Berlin, à Trieste, en Yougoslavie et en Grèce.

Une solidarité efficace et nécessaire

Cet aperçu montre que notre pays, en témoignant sa solidarité à l'égard des personnes et des peuples atteints par les guerres ou les catastrophes, a suivi une ligne continue. Les messages du Conseil fédéral témoignent d'une véritable et agissante sympathie: nous pouvons en être reconnaissants et fiers. Cette aide officielle, dictée par le seul souci d'humanité, a su s'adapter aux circonstances changeantes et s'est de ce fait distinguée par son efficacité.

La part de l'aide privée

Mais l'aide officielle n'est qu'une partie de l'aide apportée par notre pays au monde. Des estimations de bonne source révèlent que l'entraide privée, celle des institutions et celle des personnes, a atteint, au cours de ces dix années, au moins le double de la valeur matérielle de l'aide officielle. Par des chemins innombrables, les secours privés ont abouti à ceux qui souffraient et en avaient besoin: bien des cœurs ont été émus et des relations humaines se sont établies par-dessus les frontières.

Rappelons l'accueil de 180 000 enfants étrangers dans des familles suisses ayant répondu aux appels du Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse, les parainages en faveur des enfants victimes de la guerre; songeons à l'activité du Comité international de la Croix-Rouge au profit des prisonniers de guerre et des civils victimes de la guerre, à l'envoie des colis de

secours ou aux dons du peuple suisse en faveur des victimes des désastres naturels des quatre dernières années.

Cette aide se justifie-t-elle encore en 1956?

Cette aide, officielle ou privée, se justifie-t-elle encore aujourd'hui? Les conditions à l'étranger ne se sont-elles pas améliorées à un point tel que nous puissions maintenant nous consacrer exclusivement aux tâches qui nous attendent dans notre propre pays? Peut-on attendre d'un petit pays européen qu'il se soucie de la misère régnant en Corée ou en Indes?

Il est parfaitement normal de se poser ces questions et de penser que les problèmes sociaux à résoudre dans notre pays passent au premier plan. Mais avon-nous le droit, quels que soient nos tâches et nos soucis, d'ignorer l'immense misère qui règne encore dans le monde? « Les deux tiers des enfants du monde souffrent de sous-alimentation » déclare le Conseil fédéral dans son message cité au début. Nombre d'entre eux sont livrés sans défense à la maladie.

Et, à côté de la misère des enfants, il y a celle des réfugiés, ceux qui vivent encore en grand nombre dans des camps en Europe, ceux du Proche, du Moyen et de l'Extrême-Orient. Ils sont encore des millions à errer, à voyager, à attendre, en songeant à la patrie perdue. Le sort des réfugiés est l'un des aspects les plus sombres de notre temps.

L'ampleur et l'amertume de la misère dans toutes les parties du monde commandent la poursuite de l'activité d'entraide officielle et privée dans notre pays. Nous devons continuer dans la voie que nous avons



choisie et qui est conforme à notre histoire, à notre idéal, à nos traditions. Ce chemin nous conduit à proximité comme au loin: la misère lointaine, elle aussi, doit nous toucher et nous engager à porter secours. Il est très important, pour l'Europe comme pour l'Asie, de savoir si les petits Etats européens s'intéressent, oui ou non, au sort des pays asiatiques. Le monde, on ne cessera jamais assez de le répéter, est une unité et les hommes et les peuples forment une seule communauté humaine.

Notre participation aux misères du monde détermine la valeur morale attachée au nom de notre pays dans le jugement des peuples. La Suisse a encore la réputation d'un pays qui apporte toujours secours et santé. Cette réputation, il sied de la confirmer et de la mériter sans cesse, si l'on veut éviter qu'elle pâlisse ou disparaisse. Nous ne sommes d'ailleurs pas seuls à l'avant-garde du combat contre la misère dans le monde. Des pays comme la Suède, la Norvège ou les Pays-Bas font relativement autant ou même plus que la Suisse dans ce domaine.

Les propositions nouvelles formulées par le Conseil fédéral dans son message concernant la poursuite des œuvres d'entraide internationale méritaient d'être examinées avec attention et approuvées en pleine conscience de notre responsabilité suisse. Les œuvres d'entraide privées, elles aussi, ont droit à être encouragées et soutenues activement. Elles ne demandent qu'une chose: que nous demeurions éveillés et ouverts à la misère du monde et que, à l'avenir également, nous acceptions de bon cœur de renoncer en leur faveur à une part minime de ce bonheur et de cette richesse, qui nous ont été donnés et dont nous sommes redevables.

En Allemagne

Une nouvelle vague de réfugiés adéférée cet automne

L'on a assisté en Allemagne, ces mois derniers, à une augmentation nouvelle du nombre de réfugiés venant des zones orientales. Après avoir marqué un temps d'arrêt, le passage d'émigrants, et surtout de jeunes émigrants, demandant asile à l'Allemagne occidentale redevient tristement actuel.

Les dernières statistiques du ministère des réfugiés, à Bonn, sont à ce sujet singulièrement éloquentes. Pour l'ensemble des centres d'accueil de Berlin-Ouest, de Giessen et d'Uelzen, l'on a enregistré en effet 244 067 demandes d'admission de nouveaux réfugiés du 1^{er} décembre 1954 au 30 novembre 1955. Pendant le même temps 204 857 personnes ont été admises au titre de réfugiés et 43 359 refusées.

La statistique ci-dessous donne le détail de ces chiffres.

| Demandes d'admission d'urgence en zone occidentale | Décision des commissions d'admission et de contrôle | |
|--|---|----------------|
| | acceptées | refusées |
| 1949/1951 | 492 681 | 247 538 |
| 1952/30 juillet 1955 | 817 930 | 715 750 |
| 1955 | 25 990 | 111 741 |
| Août 1955 | 28 183 | |
| Septembre 1955 | 22 874 | 26 709 |
| Octobre 1955 | 25 963 | 23 107 |
| Novembre 1955 | | 4 278 |
| Total 1 423 321 | 911 355 | 387 735 |

La différence de 144 231 que l'on trouvera entre le chiffre total des demandes et la somme de celles acceptées et refusées, provient des cas où l'enquête est encore en cours.

Un grand nombre de ces nouveaux réfugiés sont des jeunes gens âgés de moins de 25 ans, dont une bonne part arrivent seuls à l'un ou l'autre des centres d'accueil. Pour les trois mois derniers l'on a les chiffres suivants:

| | Nombre total de réfugiés | | Agés de moins de 25 ans | |
|--------------------------|--------------------------|---------------|-------------------------|---------------|
| | soit | soit | soit | soit |
| 1955 septembre | 28 183 | 15 321 | 54,4 | 7 660 |
| octobre | 22 874 | 18 299 | 55,7 | 9 292 |
| novembre | 25 963 | 12 404 | 51,6 | 6 275 |
| | 87 020 | 47 924 | | 22 227 |

Le nombre de réfugiés évacués de Berlin par voie aérienne vers les divers Pays de l'Allemagne occidentale est le suivant:

| | Nombre total d'évacuations | |
|--|------------------------------|--------|
| | dont agés de moins de 24 ans | |
| 1949 - 1952 | 79 963 | 18 015 |
| 1953 | 257 306 | 39 748 |
| 1954 | 73 729 | 15 197 |
| 1955, 1 ^{er} semestre | 34 555 | 10 489 |
| 3 ^e trimestre | 22 645 | 10 668 |
| octobre | 15 456 | 5 058 |
| novembre | 11 859 | 5 826 |

(suite en page 6)